



## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 28 mars 2016

Service environnement, eau et forêt  
Pôle politiques et police de l'eau

Affaire suivie par Johan LAVIELLE

Téléphone : 05 61 10 60 07

Télécopie : 05 61 10 60 95

Courriel : [johan.lavielle@haute-garonne.gouv.fr](mailto:johan.lavielle@haute-garonne.gouv.fr)

### NOTE DE PRÉSENTATION

Objet : Consultation du public sur l'arrêté cadre interdépartemental sécheresse pour le sous-bassin de la Garonne.

L'arrêté cadre interdépartemental sécheresse pour le sous-bassin de la Garonne du 31 juillet 2013 permet d'assurer une meilleure coordination des restrictions d'usage de l'eau à l'échelle du sous-bassin de la Garonne.

La révision de cet arrêté cadre interdépartemental est rendue nécessaire pour prendre en compte les modifications introduites par le SDAGE 2016-2021, en particulier la révision des débits seuils caractéristiques sur la Garonne : Débits Objectif d'Étiage au niveau de Marquèves et de Verdun et Débit de Crise à Tonneins.

Les autres modifications concernent des clarifications de rédaction et des mises en cohérence des prescriptions avec celles de l'arrêté départemental sécheresse du 5 juin 2014 (essentiellement sur les mesures de restrictions à partir du réseau d'eau potable et sur les clauses de fonctionnement des centrales hydroélectriques).

#### **Dates et lieux de la consultation :**

En application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, le présent projet d'arrêté est mis en consultation du public pendant 21 jours sur le site Internet de la préfecture de Haute-Garonne (<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>) et, sur demande, en préfecture et dans les sous-préfectures du département.

Ce projet fait l'objet de la même consultation du public dans tous les autres départements concernés (11 départements au total).

La consultation est ouverte du lundi 28 mars au dimanche 17 avril 2016 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

**Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne**  
**Service Environnement, Eau et Forêt**  
**Pôle Politiques et Police de l'eau**  
**Cité administrative - 2 Bd Armand Duportal - BP 70001**  
**31 074 Toulouse cedex 9**  
[consultation-publique-eau.ddt-31@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:consultation-publique-eau.ddt-31@equipement-agriculture.gouv.fr)